



---

# Communiqué de presse

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu : une étape majeure est franchie

**Beloeil, le 10 avril 2018 - Les représentants des municipalités de Belœil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Belœil ont procédé ce matin à la signature de l'entente intermunicipale visant la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (Régie). L'ultime étape du processus sera l'approbation de l'entente par le ministère de la Sécurité publique.**

L'entente signée ce matin prévoit la constitution de la Régie, qui regroupe les cinq services de sécurité incendie des municipalités signataires et forme une seule entité. Elle débutera ses opérations à la date de la publication du décret dans la Gazette officielle du Québec, soit au début de l'année 2019.

Le siège social de la Régie sera situé sur le territoire de la ville de Beloeil et fera partie d'un des trois points de service en incendie desservant le territoire des municipalités participantes.

#### **Offrir le meilleur service possible au meilleur coût possible**

C'est en juillet 2016 que les représentants des six municipalités signataires ont entrepris d'étudier les différents scénarios de regroupement de leurs services de sécurité incendie, pour continuer d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible.

Parmi les éléments qui ont guidé leur réflexion, mentionnons :

- L'importance de maintenir un juste équilibre entre attentes, besoins et obligations d'un côté et capacité financière de l'autre;
- Les caractéristiques démographiques de la région et les changements anticipés à cet égard : une population actuelle de près de 76 000 habitants et une augmentation prévue de la population à 100 000 citoyens d'ici 10 ans;
- Le territoire à couvrir (d'une superficie d'environ 153 km<sup>2</sup>, de plus en plus urbanisé) et ses caractéristiques physiques qui ont un impact sur les interventions d'urgence (circulation, nouveaux types d'habitation...);
- Les modes de fonctionnement et d'opération (diversité des horaires de garde, travail multicasernes, dédoublement des équipements...);
- Les nouvelles obligations en matière de sécurité et les mesures prévues au schéma de couverture de risques.

Moins de deux ans plus tard, la mise en œuvre de la Régie permettra d'assurer aux citoyens de la région couverte un service de garde 24/7 et un temps de réponse inférieur aux normes exigées :

- Transfert d'appel placé au 9-1-1 : entre 17 et 40 secondes (la norme du 9-1-1 exige un transfert en moins d'une minute);
- Une force de frappe qui assurera le déploiement de quatre pompiers et d'une autopompe en 5 minutes ou moins et le déploiement de quatre pompiers et d'une autopompe supplémentaires en 10 minutes ou moins.

En termes de territoire, le périmètre urbain concerné sera subdivisé en trois secteurs respectivement couverts par les casernes localisées à Beloeil, Saint-Basile-le-Grand et Mont-Saint-Hilaire.

Sur le plan budgétaire, globalement, la mise en place de la Régie permettra de maintenir la part des budgets municipaux dédiés à la sécurité incendie à un niveau équivalent à ce qu'elle est actuellement, et ce, tout en offrant à la population un niveau de service nettement amélioré. L'impact budgétaire diffère toutefois d'une municipalité à l'autre.

### **La sécurité des citoyens : priorité absolue**

Enfin, il est essentiel de préciser que durant la période de transition, la sécurité des citoyens demeure la priorité absolue et sera assurée en tout temps.

Nommé directeur de la Régie en octobre dernier, Monsieur Gilles La Madeleine travaille déjà en collaboration étroite avec les équipes de pompiers des municipalités et les membres du comité de transition. Président de ce dernier et maire de Saint-Basile-le-Grand, Monsieur Yves Lessard a tenu à souligner l'effort collectif et le niveau de performance et d'implication du personnel : « La création de la Régie est un défi pour nous tous car elle implique des changements majeurs à plusieurs niveaux. Ce qui est important en bout de ligne, c'est que les citoyens de la région en sortent gagnants et bénéficient de services de sécurité hors-pair. », a-t-il déclaré. « Par ailleurs, nous savons que plusieurs régions observent ce qui se passe ici. Si d'autres municipalités peuvent s'inspirer de notre expérience, nous en serons très heureux. Ce sera bénéfique pour tous les citoyens, et au final, c'est ça qui compte. », a-t-il conclu.

-30-

### **Information :**

Véronique Robert  
Agente de communication  
Ville de Mont-Saint-Hilaire  
[v.robert@villemsh.ca](mailto:v.robert@villemsh.ca)  
450 467-2854, poste 2289

Dans l'attente du début des opérations de la Régie prévu au début de l'année 2019, les communications relatives à celle-ci seront centralisées sur le [site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire](#).